



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège CHARLES DULLIN ,
l'Académie de Grenoble et le Département de la Savoie

2018 - 2022



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



académie
Grenoble
éducation
nationale



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - DIAGNOSTIC

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

4 - LES INDICATEURS

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

Un contrat d'objectifs tripartite pour favoriser le parcours de réussite de chaque élève dans son territoire.

En Savoie, les autorités académiques compétentes en matière d'éducation et le Département s'associent dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves dans le cadre de politiques éducatives concertées et convergentes.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**. Véritable feuille de route, il constitue un processus réflexif collectif, qui place au cœur de sa réflexion la réussite de chaque élève, et qui s'appuie sur une logique de dialogue et de concertation avec les équipes, dans le bassin, avec l'institution, avec la collectivité.

Conformément à la convention cadre signée le 3 février 2017 entre le président du département et le directeur académique des services de l'éducation nationale, le contrat est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le Département de la Savoie pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège Charles Dullin de Yenne se situe dans l'avant pays savoyard avec un maillage économique fait d'exploitations agricoles, viticoles de petite taille, ainsi

que de petites entreprises. De nombreux parents travaillent sur le bassin de Chambéry - Aix les Bains.

Ce secteur rural est plutôt défavorisé avec chaque année 33 % des élèves qui sont issus des familles classées en PCS défavorisés. Ces familles en retrait par

rapport au collège doivent être accompagnées régulièrement.

Une grande différence dans la population est à noter avec le risque que certaines familles favorisées partent sur un autre collège. D'où un besoin de rencontrer les élus des communes pour créer un dialogue et une proximité avec le collège.

Nous pouvons également noter l'augmentation régulière de l'effectif qui est majoritairement due aux nouvelles constructions sur différentes communes. Le collège commence à devenir exigu en termes de salles. Le Conseil départemental reste très à l'écoute de cette situation avec un 'effectif maximum qui devrait être atteint l'année prochaine.

Un établissement qui vieillit avec l'accessibilité handicap qui est à réaliser et des locaux à rénover. Ces travaux sont programmés pour débuter l'été 2019 . 3 salles modulaires seront mises pour la rentrée 2018.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Points forts

- La mise en place de la réforme s'est bien passée et les EPI ont été poursuivis avec des équipes enseignantes qui s'engagent facilement sur des projets interdisciplinaires.
- Un équipement numérique de qualité : tableaux numériques, 35 tablettes numériques, salle informatique, une wifi indépendante au collège. Ce matériel est particulièrement utilisé par l'équipe enseignante.
- Un cycle 3 qui fonctionne avec un travail en réseau qui se met en place avec chaque année des actions communes entre les 7 écoles du secteur et le collège.
- De nombreux enseignants sont engagés dans des projets culturels, sportifs et citoyens. Le collège participe aux plans montagne et ski de fond du Conseil Départemental de la Savoie.
- De nombreuses actions sont mises en place dans le cadre du CESC
- Un personnel stable qui permet la continuité de actions et une très bonne intégration des nouveaux personnels.

Points d'amélioration

- Le vieillissement du matériel et des locaux avec des salles exigües et des effectifs en augmentation. Ces données sont prises en compte par le Conseil Départemental de la Savoie.
- L'augmentation des conflits entre des camarades et le non respect des règles du vivre ensemble.
- L'évaluation par compétences reste à unifier,
- Il faut à présent parfaire l'utilisation du numérique pédagogique avec une demande forte des nouveaux personnels nommés sur des postes définitifs et une remise à niveau est aussi nécessaire avec l'arrivée de nouveaux équipements ■

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

- L'établissement a progressé dans la fluidité des parcours, de nombreuses actions autour de l'orientation sont mises en place. Pourtant, le taux d'orientation vers la seconde générale et technologique reste relativement faible alors que les élèves du collège réussissent en 2nde GT.
- Le collège accueille des élèves issus de familles appartenant majoritairement aux catégories socio-professionnelles moyennes et défavorisées. Dans ce contexte économique, les familles sont réticentes à la mobilité de leurs enfants. Les équipes ressentent également le manque d'ambition des familles dans leurs choix d'orientation. Comment l'établissement peut-il davantage encore impliquer et accompagner les familles pour conduire à des orientations réfléchies et choisies des élèves ?
- Sur les trois dernières années, les élèves reçus au collège semblent de plus en plus avoir des niveaux scolaires de plus en plus hétérogènes. Quelles pratiques pédagogiques se mettent en place pour pallier cette hétérogénéité ? Enseignement par compétences, différenciation pédagogique, approche par projets...
- L'établissement est bien équipé en outils numériques. Quelles démarches pédagogiques seront développées pour utiliser pleinement les possibilités pédagogiques offertes par le numérique ?

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Objectif 1 : RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES**

Favoriser et donner du sens aux apprentissages en poursuivant la mise en œuvre d'une pratique pédagogique innovante. L'utilisation du numérique pédagogique doit être un vecteur de cet objectif.

➤ **Objectif 2 : FAVORISER L'AMBITION DES ELEVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE**

Valoriser l'engagement des élèves, travailler avec l'élève dans sa globalité, les rendre acteurs de leur parcours, s'appuyer sur le parcours avenir et impliquer davantage les parents dans l'orientation de leur enfant constituent les principaux axes de cet l'objectif.

➤ **Objectif 3 : PERMETTRE A L'ELEVE DE CONSTRUIRE SA CITOYENNETE**

Il s'agit de développer la curiosité, la tolérance et le respect. Cet objectif essentiellement comportemental va se décliner en travaillant sur l'ouverture culturelle, sur le développement durable et sur le respect d'autrui au travers de projets inter-disciplinaires.

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de la Savoie.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

- Individualisation des parcours et développer le gout d'apprendre

Dans toutes les disciplines, donner du sens en s'appuyant sur une stratégie culturelle et numérique.

Objectif 2 : FAVORISER L'AMBITION DES ELEVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

- un parcours de réussite ambitieux pour les élèves

Poursuivre les actions mises en place dans le cadre du parcours avenir. Poursuivre la stratégie linguistique avec le développement des échanges.

Objectif 3 : PERMETTRE A L'ELEVE DE CONSTRUIRE SA CITOYENNETE

- Développer une démarche de projet citoyen à visée interdisciplinaire

Développer des projets inter-disciplinaires par la biais d'une stratégie citoyenne. Lancer une stratégie EDD une fois la rénovation de la demi-pension terminée.

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ Objectif 1 : RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|-----------------|--------------|
| politique numérique | 2 | 4 |
| Nombres d'adultes intervenants dans les actions communes école / collège | 8 | 16 |
| Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans le dispositif « devoirs faits » | 7 % | 15 % |

politique numérique

Pertinence : L'établissement est doté de tablettes depuis plusieurs années. Cependant, il existe de la part des personnels (nouveaux et anciens) une forte demande de remise à niveau sur l'utilisation pédagogique du numérique dans le cadre du plan numérique où l'établissement va être doté de tablettes supplémentaires.

Nombres d'adultes intervenants dans les actions communes école / collège [indicateur local]

Description de l'indicateur : La liaison école - collège doit être un élément fort. de ce contrat. Chaque année, la mise en place d'actions communes permet de tisser des liens étroits entre le collège et les écoles.

Pertinence : L'ensemble des enseignants doit continuer à s'investir dans les actions initiées par le conseil école / collège.

Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans le dispositif « devoirs faits » [indicateur local]

Description de l'indicateur : Un appel à personnels volontaires (enseignant, AED, AVS, ...) va pouvoir être lancé dès le début d'année afin de mettre en place ce dispositif dans les emplois du temps des élèves (élèves volontaires ou élèves désignés par les enseignants après rencontre avec les familles). Le suivi des élèves sera assuré par chaque professeur principal.

Pertinence : Les élèves étant captif des transports scolaires, ces heures ne peuvent être positionnées que sur le temps scolaires, si possible en fin de journée. La difficulté est de faire correspondre l'offre et la demande !

➤ Objectif 2 : FAVORISER L'AMBITION DES ELEVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|-----------------|--------------|
| Pourcentage de vœux 1 satisfaits dans le processus de l'orientation | 85% | 95 % |
| Nombre de projets inscrits dans le parcours avenir | 8 | 13 |
| Nombre de partenariat avec un établissement étranger | 1 | 3 |

Pourcentage de vœux 1 satisfaits dans le processus de l'orientation [indicateur local]

Description de l'indicateur : Les actions du parcours avenir doivent permettre de travailler sur une orientation choisie.

Pertinence : Cet indicateur sera révélateur d'une orientation choisie par les élèves.

Nombre de projets inscrits dans le parcours avenir [indicateur local]

Description de l'indicateur : Il faut poursuivre les actions mises en place dans le cadre de ce parcours sur le cycle 4

Pertinence : Il faut que tous les enseignants se sentent concernés par ces actions soit qui font venir des intervenants extérieurs soit qui se font par les personnels du collège

Nombre de partenariat avec un établissement étranger [indicateur local]

Description de l'indicateur : Le collège se doit de poursuivre l'ouverture culturelle et linguistique avec la coopération internationale.

Pertinence : Un échange linguistique permet aux élèves de s'imprégner du mode de vie des correspondants, de progresser sans nul doute dans l'expression orale et d'appréhender la richesse culturelle d'un pays. Les élèves peuvent tester dans des situations authentiques les connaissances qu'ils ont apprises. L'échange entre deux établissements permet aux équipes pédagogiques d'établir des relations professionnelles et personnelles solides et l'intérêt individuel et collectif de cet échange n'est pas à démontrer.

➤ Objectif 3 : PERMETTRE A L'ELEVE DE CONSTRUIRE SA CITOYENNETE

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|--|-----------------|--------------|
| construction du parcours citoyen | 1 | 2 |
| Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans des projets culturels (hors cadre obligatoire) | 35 | 50 |
| Pourcentage d'élèves concernés par au moins un rapport d'incidents | 20 | 10 |

construction du parcours citoyen

Pertinence : Valorisation de l'engagement des élèves et ainsi permettre d'atteindre le niveau 2 sur les grilles de référence 2015

Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans des projets culturels (hors cadre obligatoire) [indicateur local]

Description de l'indicateur : En parallèle avec les projets dans la classe, il faut pérenniser les projets hors la classe en lien avec le FSE du collège (club théâtre - chorale - sorties culturelles après les cours ...)

Pertinence : Par une participation basée sur le volontariat, les jeunes peuvent réussir à s'investir sur les 4 années de collégiens avec de très belles réussites.

Pourcentage d'élèves concernés par au moins un rapport d'incidents [indicateur local]

Description de l'indicateur : Les rapports d'incidents à répétition sont le fait de peu d'élèves. Il faut principalement agir sur les situations récurrentes. En parallèle, il faut poursuivre à uniformiser les conditions des rapports rédigés par les personnels.

Pertinence : Il faut que le nombre d'élèves pour qui les personnels ont du faire plus d'un rapport d'incident soit en diminution. L'efficacité du traitement de ces situations est essentiel à tous les niveaux (élèves - parent - professeur - CPE - Principal).

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➤ Préambule

-La dotation globale allouée au collège est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Elle se décline en heures poste (HP), heures supplémentaires année (HSA) et en indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

- L'accompagnement des équipes à la mise en œuvre du contrat a été élaboré :

- en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue stratégique et du dialogue de validation statuant sur le projet de contrat
- lors du conseil de conseil de contractualisation d'accompagnement.

➤ Formation

La FTLV propose à l'établissement de planifier sa stratégie de formation sur les 4 ans du contrat et de demander des Formations d'Initiatives Territoriales (FIT) dans les 4 axes de culture commune :

- Faire réussir tous les élèves
- Numérique et innovation
- Valeurs de la république
- Ouverture sur le monde

Au regard des objectifs et leviers stratégiques, ainsi que des demandes formulées, les thèmes des formations identifiés sont :

- Hétérogénéité : **enseigner et évaluer par compétences**
- Ouverture sur le monde : **éducation au développement durable**
- Numérique et innovation : **enseignement avec le numérique**-Le numérique (niveau 1 et 2)

D'autres thèmes de formation peuvent également être demandés pour répondre aux différents besoins de l'établissement pendant la durée du contrat.

➤ Expertise conseil

Suivi des projets art et culture et plein air

Collectivité de rattachement

➤ Conseil départemental :

Le Département pourra intervenir sur deux plans dans l'accompagnement des collèges :

1. ***Sur ses prérogatives en termes de gestion des bâtiments, des agents et de la restauration et de l'hébergement scolaires.***

A ce titre, la réflexion continue de se construire avec l'implication et l'accompagnement des établissements pour faciliter le passage d'une logique de guichet à une logique de niveau de service. Il s'agit, à terme de mutualiser les moyens de maintenance avec le TDL et de mettre en œuvre des niveaux de service pour l'entretien ménager avec l'intervention possible d'entreprises pour les missions les plus lourdes.

1. ***Sur des politiques volontaristes éducatives au travers d'une offre riche sous forme d'appels à projets:***

- i. culturelle, artiste au collège, résidence d'artiste, accès aux spectacles...

- i. éducation physique et sportives au travers du soutien à la réalisation des cycles d'enseignement de qualité

- i. pluridisciplinaire avec les deux plans montagnes et nautiques

- i. informatique en proposant un accès aux outils pour favoriser de nouvelles façons d'enseigner (tablettes, ENT...)

- i. jeunesse et citoyenneté avec le CDJ (conseil départemental jeunes) et également une réflexion partagée sur l'éducation développement durable.

Ces accompagnements sont cependant conditionnés d'une part, au vote annuel du budget du Département et d'autre part, à toute évolution des politiques départementales.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

| | |
|---|--|
| <p>A, le</p> <p>Le chef d'établissement</p> | <p>A Chambéry, vu le</p> <p>L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Savoie</p> <p>Frédéric GILARDOT</p> |
| <p>A Grenoble, le</p> <p>La Rectrice de l'académie de Grenoble</p> <p>Fabienne BLAISE</p> | <p>A Chambéry, le</p> <p>Le Président du conseil départemental de la Savoie</p> <p>Hervé GAYMARD</p> |